

Face aux interventions des Organisations syndicales au sujet du suicide de Christine Renon, et l'agression d'une enseignante à Agde, le DASEN déclare ne pas y être insensible, l'administration ne cherche pas à se grandir.

Chacun a ses prérogatives et nous devons tous être vigilants à préserver notre belle institution. Il insiste qu'il faut aussi préserver la CAPD comme un lieu privilégié. Il rappelle qu'il faut être attentifs aux effets médiatiques.

Le DASEN trouve que l'institution est toujours attaquée sur ses décisions : « il ne faut pas confondre rapidité et précipitation ».

Il nous assure que les décisions ne sont pas prises sans écoute et réflexion mais avec vigilance et prudence quant aux conséquences. Pour lui, les conditions d'exercice sont un fait de société. Il revient sur le fait que nous devons être attentifs à la représentation de notre institution.

La question d'un aménagement des décharges de direction ne peut être envisagée à l'échelle du département car elle relève d'un cadrage national.

Contrairement à ce qui a pu être dit, le Rectorat n'a pas engagé de travail sur la question du renouvellement de la carte de l'éducation prioritaire REP-REP+.

En terme de méthodologie, le Rectorat travaille sur la prochaine carte scolaire pour y intégrer un facteur « structure de l'école ».

Concernant les élèves hautement perturbateurs, une attention particulière y sera portée. Une réunion de travail est prévue avec la MDPH et l'ARS lors de la première semaine des vacances d'automne.

Le DASEN fait un bref état des lieux du département. Il y a 625 écoles avec 98500 élèves, 80 collèges, et 32 lycées.

Dans le premier et le second degré, il y a eu 458 faits établissements pour l'année 2017-2018, et 63 depuis la rentrée 2019. Ils ont augmenté significativement mais cela est normal car le rectorat a incité les établissements à les faire remonter. Il n'y a pas de jugement de valeur ni d'interprétation de la valeur professionnelle. La Rectrice l'a exprimé ouvertement. Il y a un référent-violence par département et un groupe de travail « violences scolaires » a été engagé. La rédaction du document « fait établissement » est importante car cela hiérarchise le fait et le niveau de caractérisation du fait ne déclenche pas la même réaction de la part de l'administration. Le DASEN indique qu'il faut faire attention au processus d'accommodation, la fréquence des faits dépendant des lieux d'exercice.

Nous avons demandé une minute de silence en mémoire de notre collègue Christine Renon. Le DASEN a refusé car « **ce n'est pas l'objet de la CAPD et bien que tout le monde soit affecté, il ne faut pas se laisser envahir par l'émotion** ». Nous le regrettons vivement.

### 2) Formation continue

2570 journées stagiaires statutaires (ASH, formations adaptation au 1<sup>er</sup> poste)

2058 journées formation de formateurs

2401 journées sur les priorités nationales : plan mathématiques dans 20 circonscriptions : elles concernent donc 338 PE dans le département : 1344 journées de remplacement soit 1/3 du PDF.

630 journées en circonscriptions

501 journées pôle ASH

87 journées CASNAV

330 journées SST (santé sécurité au travail)

Total : 8777 journées stagiaires.

Brigade de formation : 50 TR brigades (25 à l'est du département, 25 à l'ouest), 30 de janvier à mars.

4800 journées remplacées et 3976 non remplacées.

233 journées de formations de formateurs.

600 journées sur les différentes thématiques.

1245 journées déjà organisées.

90 offres affichées, 11 % à candidatures individuelles ouvertes à tous.

1/3 des journées de remplacement sont allouées au plan mathématique, soit 1344 journées stagiaires.

Au 18/10/2019, il y a eu 1245 journées de stage et 848 remplacements effectifs.

Nous intervenons sur le fait que l'offre pour les candidatures individuelles à public non désigné reste trop faible ; qu'il n'existe plus de formation à la semaine comme auparavant. L'enveloppe est restreinte.

Il n'y a aucun reliquat. Tous les TR-brigades ont été affectés.

Il est à noter que le stage « Langues vivantes » est un stage à gros volume horaire qui a lieu sur le temps personnel ! Pour le SNUipp-FSU34, la formation doit être sur le temps scolaire, avec remplacement des collègues.

Le DASEN confirme que la formation est un levier de pilotage. Le département s'est porté volontaire sur le plan mathématiques.

Pour nous, la formation professionnelle doit également répondre aux besoins exprimés par les collègues sur le terrain, et non être exclusivement dédiée à la commande institutionnelle. Les délégué-es du personnel continueront à se battre pour cela.